



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 14 mars 2017, les règlements suivants :

RCA05-14007-2 : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés.

RCA17-14001 : Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie de l'établissement situé au 7213-7217, rue Saint-Denis.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Les règlements peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Le 22 mars 2017

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
Journal de Saint-Michel, édition du 22 mars 2017
Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 23 mars 2017